

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. ALQUIER Jérémy et après convocations régulièrement faites à domicile le 16 mars 2026

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	19	Votants :	19

Présents : Jérémy ALQUIER - Françoise CANOVAS - Cédric CARME - Julie DURAND - Christian SEGUIER - Delphine BERNARD - Claude FABRE - Nicole GIMENO - Jérôme CROS - Mélanie RUZAFa - Anthony DURAND - Catherine DUFOUR - Alain VIDAL - Nicole SUC - Hugo MUSSET - Martine BETEILLE - Xavier MAFFRE - Tatiana CORREIA DE JESUS - Luc CABROL

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : DURAND Julie


**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU LYCEE FORESTIER
DU HAUT-LANQUEDOC «André ALQUIER»**

Conformément aux statuts du Lycée Forestier du Haut Languedoc «André ALQUIER»,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne M. ALQUIER Jérémy et Mme RUZAFa Mélanie comme représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Lycée Forestier du Haut Languedoc «André ALQUIER».

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 20 mars 2026

La secrétaire de séance : Julie DURAND



Le Maire

Jérémy ALQUIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 23 mars 2026